

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MATANITI 22. — N° 29.

TE VEA NO TAHITI.

Mahina pae 18 iutui 1873.

PAIX DE L'ABONNEMENT (requis d'avance):
10 francs par an. — 10 francs par an.
Si le mois... 10 francs par an.
Trois mois... 30 francs par an.
Six mois... 60 francs par an.

POUR LES ABONNEMENTS

et les ANNONCES, s'adresser à

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PAIX DES ANNONCES (les exemplaires)

Les 20 prochains lunes... 90 c. la ligne.

Le dépôt de 20 lignes... 22 c. la ligne.

Les 20 prochains lunes se paient la moitié du prix de la

première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Télégramme de haute satisfaction. — Dépêche ministérielle relative à l'Exposition permanente des colonies. — Arrêté : portant nomination du conseil consultatif d'administration, etc., par lequel sont nommés à l'ordre du jour pour l'exécution de certaines décrets du service Colonial : — ouvert un crédit-supplémentaire pour la continuation des travaux de construction de l'église du Papeete ; — autorisant une personne à émettre une ordonnance pour dégrader le poste. — Arrêté : décret relatif à l'assurance. — Arrêté de cautions. — PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — État civil tahitien — Meuvengen commercial. — Movements du port. — Atomes.

PARTIE OFFICIELLE

Témoignage de haute satisfaction.

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu le rapport qui lui a été remis par M. le lieutenant de vaisseau commandant l'aviso à vapeur *Brouat*, à la suite de l'expédition qu'il vient d'entreprendre à Néva-Oa (Marquises) contre les Naiki, indigènes de la baie d'Auoa, coupables d'assassinat et d'anthropophagie sur des Indigènes d'Hawaii,

Exprime sa haute satisfaction au capitaine, aux officiers et à l'équipage de ce bâtimant, ainsi qu'aux militaires d'infanterie de marine qui ont pris part à cette expédition dangereuse et pénible, pour le courage et l'énergie dont ils ont fait preuve.

Les officiers, marins et marins, et les militaires qui y ont assisté recevront une double ration de vin.

Le présent ordre sera enregistré et communiqué partout où nécessaire sera.

Papeete, le 17 janvier 1873.

GIRARD.

Paris, le 1 janvier 1873.

MESMEUR LE COMMANDANT SUPÉRIEUR. — J'ai l'honneur de vous informer que je viens de reconstituer la commission supérieure de l'Exposition permanente des colonies et de lui donner les plus larges attributions, en vue de rechercher et de me proposer tout ce qui peut contribuer à la prospérité de nos possessions d'outre-mer.

L'article 4 de l'arrêté constitutif de l'Exposition porte qu'un comité central, établi au chef-lieu de chaque colonie et secondé par des sous-comités nommés dans les villes principales, correspondra, sous mon conseil et par l'intermédiaire du gouvernement, avec la commission de Paris et moi.

Dès lors, ces comités et des sous-comités de ce genre ont fonctionné dans quelques colonies ; mais, sans règles fixes, sans droits définis, ils n'ont pas tardé de se dissoudre. Fentends-nous qu'il n'en soit pas de même de ceux que je vous prie de constituer sur les bases suivantes :

Le comité central et les sous-comités se réuniront une fois par mois, et copie de leurs procès-verbaux sera transmise à la commission supérieure, suivant la forme prescrite plus haut.

Leurs réunions auront pour objet l'étude de toute question pouvant intéresser la colonie : je citerai, par exemple, celles touchant au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie à l'envi, par l'intermédiaire de l'administration, d'échantillonnages destinés aux expositions, aux Expositions internationales, ou à l'analyse ; enfin l'étude d'Expositions locales dont les produits primés pourront être envoyés à Paris.

Attache la plus grande importance au fonctionnement régulier de ces comités ; vous prie donc de ne rien négliger pour leur composition qui soit aussi bonne que possible, et pour leur assurer, de la part de l'administration, toute l'aide dont ils pourront avoir besoin.

Ci-joint une lettre de M. le vice-amiral Coopart, président de la commission supérieure.

Réceivez, etc.

Le Vice Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Sigle : HENNOIS D'AZY.

Paris, le . janvier 1873.

Mesmeur Le Commandant supérieur. — La commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies vient d'être réorganisée sous ma présidence. Elle a pour but de rechercher quelles sont les améliorations de salut à favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie à l'envi, par l'intermédiaire de l'administration, d'échantillonnages destinés aux expositions, aux Expositions internationales, ou à l'analyse ; enfin l'étude d'Expositions locales dont les produits primés pourront être envoyés à Paris.

Mon objectif est de faire attribuer, la commission de surveillance ne pourra rien si elle n'est accueillie par la partie active des habitants et par la bonne volonté de l'administration supérieure. Je fais donc appel à toutes les capacités de la colonie, et je compte sur votre assistance pour organiser efficacement les forces aujourd'hui dissimilées.

Souvent l'article 4 de l'arrêté constitutif de l'Exposition :

* Un comité d'Exposition doit être établi dans les chefs-lieux de chacune de

* nos colonies ; des sous-comités, nommés dans les villes principales, sont apportés à ses secours. Ces comités, et sous-comités, formés, autant que possible, de personnes éminentes dans l'agriculture et du commerce, correspondent à l'intermédiaire de l'administration et sous le couvert du Ministre, avec la commission de surveillance.

Outre son laboratoire, la commission de surveillance dispose, au besoin, des grands laboratoires de l'Ecole des mines et du Conservatoire des arts et métiers ; elle peut facilement entrer en relations avec toutes les chambres de commerce et les sociétés savantes de la métropole et de l'étranger. Son action, en ce qui concerne la promotion de l'agriculture, sera exercée dans les Expositions internationales de France et de l'étranger ; son action, en ce qui concerne la promotion de l'industrie, peut avoir une influence considérable sur le marché des effluves de la colonie.

Je n'hésite pas à penser que nous pourrons renouveler, de votre part, la confiance placée en moi par l'agence Montezin. Le Commandant supérieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Vice-Amiral Président de la Commission de surveillance.

Sigle : Coopart.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Considérant que par suite de l'abstention ou de la démission de plusieurs de ses membres et du refus des deux derniers, le comité consultatif d'administration, de commerce et d'agriculture a cessé d'exister ;

Voici donc l'arrêté du 4 janvier dernier relatives à la formation dans la colonie d'un comité central et de sous-comités d'agriculture et de commerce ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Le comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce est remplacé par un comité central d'administration et de commerce.

Ce comité sera composé de douze membres, dont deux indigènes et deux Européens ou assimilés. La moitié au moins des membres éaropérés devront être français.

Art. 2. Un sous-comité sera formé dans chacun des archipels des Marquises et des Tuamotu.

Il se composera de cinq membres, deux indigènes, deux Européens et le résident. Le résident en aura la présidence.

Art. 3. Le but de cette institution est d'éclairer l'administration locale et la commission supérieure de l'Exposition permanente des colonies sur les besoins et les ressources de la colonie, d'y étudier toutes les questions pouvant concerner l'agriculture, la commerçante, l'industrie et l'artillerie ; de proposer les mesures pratiques à améliorer ou à développer les produits agricoles et industriels ; de soumettre à l'analyse et de faire connaître ceux qui paraissent pouvoir être utilisés ; de provoquer des relations directes entre les producteurs et les consommateurs européens ; d'ouvrir au commerce local de nouveaux débouchés ; d'attirer l'attention de l'administration sur les encouragements et les récompenses à donner, soit aux colons les plus méritants, soit aux personnes ayant rendu le plus de services à la colonie, d'assurer l'importation et l'exportation des échantillons des produits du pays à l'Exposition permanente et aux expositions internationales ; enfin de préparer les expositions locales dont les produits primés pourront être envoyés à Paris.

Art. 4. Les membres du comité central et des sous-comités seront, de préférence, parmi les habitants notables de la colonie et les principaux indigènes qui se livrent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, ou parmi ceux qui, par leurs connaissances spéciales et leurs études, peuvent le plus utilement les renseigner et les secouder dans leurs travaux.

Le comité central correspondra directement et en franchise avec les sous-comités locaux et, par l'intermédiaire du Commandant, sous le couvert du Ministre, avec la commission supérieure de surveillance.

Art. 5. Les membres de ce comité seront nommés par nous, sur une liste d'un nombre double de candidats présentés par le Directeur de l'Intérieur pour les Européens et assimilés, et par le Directeur des affaires indigènes quant aux indigènes.

Ils pourront être renouvelés chaque année ou être renommés. Ceux qui donneront leur démission ou qui abandonneront d'assister aux délibérations, ou deux séances, sans motifs valables et sans excuse, devront être immédiatement remplacés.

Les membres des sous-comités seront nommés par les résidents.

Art. 6. Le comité central, ainsi que les sous-comités, se réunira une fois par mois, au jour indiqué par son président.

Si ce dessous procès-verbal de ses délibérations, dont copie sera transmise à la commission supérieure, selon les dispositions de l'article 4, par les soins du président.

Des séances extraordinaires pourront avoir lieu avec notre autorisation.

Art. 7. Le président, le vice-président et le secrétaire seront nommés par l'élection à la majorité des suffrages. Ils seront choisis parmi les membres français.

Art. 8. Ce comité et les sous-comités ne peuvent délibérer que sur les matières de leur compétence énoncées à l'article 3. Pour être valables, les délibérations devront être prises par la moitié des membres, le barème non compris.

Les séances auront lieu dans le local qui sera désigné par l'administration.

Arrêt de cassation.

Nous, FEDOROV IV, Roi des Russes, au nom de la Sénat et du peuple, et par la Commission Commissaire de la République,

Vu le procès intenté le 5 mai 1873, contre M. Tchernychev, conseiller d'Etat adjoint, contre un arrêt de la haute cour fabriqué en date du 21 juillet 1872, qui attribue à Marsovaya Tchernychev et à ses trois frères la terre Aksavatov, sous le nom de district de Varysso.

Sur le rapport du procureur de la République, chef du service judiciaire;

Attendu que la haute-cour en déclarant d'apres l'interrogatoire de M. Tchernychev et de ses frères, que l'on recueillie dans la succession de l'obouz leur père, et de Mts, leur grand-père, tous deux violer aussis texte de la loi que l'ordre d'application de l'article 70 de la loi du 30 novembre 1855.

Rejetons le pourvoi; disons, en conséquence, que l'arrêt du 21 juillet 1872 est cassé et qu'il sera renvoyé à la révision, et renoumons l'admission à la cause indiquée de la somme consignée, et ce à titre d'amende.

Papeete, le 19 juin 1873.

GIBARD.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches curieuses de Courrier de San Francisco.)

Félix Périer.

Paris, 15 mai. — Le Soir annonce cette après-midi que MM. de Goudard et Jules Simon ont simultanément offert leur démission à M. Thiers. L'incompatibilité absolue d'opinions politiques des deux ministres rend impossible leur présence dans le même cabinet.

Paris, 15 mai. — Le bruit court que les légitimistes et les orléanistes se sont rangés pour renverser M. Thiers. On dit même qu'ils ont envoyé M. de la Rochefoucauld à Vienne pour demander au comte de Chambord d'autoriser les légitimistes à nommer le duc d'Aumale comme député de la République.

Paris, 16 mai. — On annonce comme certain un renommement complet du cabinet français. Le nouveau ministère serait entièrement républicain.

Paris, 17 mai. — Le Président a accepté la démission de MM. Jules Simon et de Goudard. Ils seront remplacés par des républicains modérés ou des membres du centre-gauche. On pense que le ministère des colonies sera rétabli. Plusieurs journaux ont été condamnés à l'amende pour avoir publié la lettre de Félix Pyat au Président, lettre qui avait paru d'abord dans le *Times* de Londres. *Le Peuple rouennais* a été supprimé pour une critique de l'Assemblée nationale.

Paris, 18 mai. — Le Président a nommé M. Coisne Pétier ministre de l'intérieur, M. Tourtchine ministre des travaux publics et M. Valinot ministre de l'agriculture et de l'industrie. Les deux ministres conservent leurs portefeuilles. Les monarchistes sont mécontents de la nomination de M. Coisne Pétier. A une réunion des membres de la droite qui a eu lieu hier, des discours ont été prononcés engageant l'Assemblée à agir avec énergie et à sauver la France de la radikalisme. Il a été résolu que la première question portée devant l'Assemblée serait une demande d'explication de la politique du nouveau cabinet, et que si la réponse n'eût pas satisfaisante, un effort aurait lieu pour contraindre les ministres à donner leur démission, et que finalement on voterait pour la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 19 mai. — Dans la première séance de l'Assemblée nationale qui a eu lieu aujourd'hui, une interpellation demandant un ministre complètement conservateur et des explications au sujet de la dernière promotion ministérielle a été mise à l'ordre du jour de la séance de demain. M. Dufaure a soumis à l'Assemblée un projet de loi constituant les pouvoirs et créant une seconde chambre. Deux votes d'essai qui ont été pris durant la séance montrent que les partis sont de force égale. Les conservateurs sont bien disciplinés, résolus, et tout à fait prêts à résoudre les questions constitutionnelles et de cabine. Une proposition de l'extrême gauche demandant la dissolution de l'Assemblée a été rejetée par une grande majorité et la question indéfiniment ajournée.

Versailles, 20 mai. — M. Buffet a été élu président de l'Assemblée nationale par 359 voix contre 289 données à M. Martel. Ce vote indique la succès de l'interpellation faite hier par les conservateurs. Le débat sur cette interpellation qui devait avoir lieu aujourd'hui a été renvoyé à vendredi.

Paris, 22 mai. — Les débats qui auront lieu demain à l'Assemblée nationale absorberont l'attention de toutes les classes de la société française. Le gauchiste est en train d'ordonner un ordre du jour pour et ainsi d'interroger l'Assemblée de centre-droit. On s'attend à ce que plus de sept cent députés soient présents à cette séance. Toutes les fractions de l'Assemblée se réuniront dans la matinée pour se préparer à la discussion. On craint des troubles, et des précautions ont été prises par l'autorité militaire pour supprimer toute espèce de démonstrations. *Le Peuple*, organe de M. Gravier de Cassagnac, confirme le bruit de l'union des bonapartistes et des monarchistes. *Le Bon Public* dit que M. Thiers et ses ministres sont unis et non décurageux. Le Soir pense que c'est l'extinction du gouvernement et non celle du ministère qui sera l'issue de l'ordre du jour de demain.

Paris, 23 mai. — La débat sur l'interpellation de la droite ont commencé cette après-midi à Versailles. Les galeries étaient pleines de monde. Le président Thiers et plusieurs membres de son cabinet étaient présents. Le due de Broglie a ouvert le débat par un discours défendant l'interpellation. M. Dufaure, ministre de la justice, a déclaré, au nom du gouvernement, qu'il était nécessaire d'abandonner le régime provisoire et de reconnaître la République. M. Thiers lui a succédé à la tribune, mais avant qu'il eût pu com-

mencer à parler, un ouragan d'objections et de protestations est parti de la droite et du centre droit. La gauche y répondit par des protestations contraires. La scène de confusion qui suivit déclina toute description. C'est en vain que le Président essaya de se faire entendre, sa voix étant couverte par le tumulte; il descendit alors de la tribune et s'entretenut avec le ministre de la justice. M. Dufaure demanda la parole, et le débat se déroula alors entre le quatuor qui avait officiellement formellement à l'Assemblée, et les deux autres qui avaient démissionné. Le Président réussit à prendre la parole devant l'Assemblée, puis il demanda l'ajournement jusqu'au lendemain. En conséquence, la Chambre s'est adjournée. Une réunion des députés de la gauche a été convoquée pour demain matin à 9 heures. La gauche est satisfaite de la conduite et du discours de M. Dufaure. Aucun vote définitif n'a eu lieu aujourd'hui; les amis du gouvernement espèrent obtenir une majorité de vingt voix contre l'interpellation.

Versailles, 24 mai. — Le débat sur l'interpellation de la droite a recommencé ce matin. M. Martel, ayant été désigné hier par M. Dufaure, a pris la parole, recommandant l'établissement définitif de la République. Son discours a été reçu avec des applaudissements par la gauche; la droite gardait le silence. Après le discours du Président, la séance a été suspendue.

Paris, 24 mai. — Les débats qui ont eu lieu cette après-midi dans l'Assemblée ont été très-violents. M. Thiers a parlé pendant deux heures. Il a dit qu'il était en faveur de la proposition de l'établissement d'une République conservatrice ou d'une dictature. Il a défendu en même temps la politique du cabinet et tout ce qui l'expliquait. Il a rapporté l'avis de l'ordre du jour proposé par la droite et déclarant que la forme actuelle du gouvernement n'était pas en désaccord avec la constitution. Il a parlé avec beaucoup de chaleur et d'éloquence et a été remplacé par M. Dufaure par plusieurs orateurs. Aucun vote n'a été fait sur la demande d'interpellation. Une demande d'ajournement jusqu'au soir a été votée et acceptée. On pensait que si la dictature était offerte à M. Thiers, il serait bien possible qu'il l'acceptât. Un vote sera pris probablement ce soir. On dit que M. Thiers a déclaré qu'il demanderait immédiatement sa démission si le résultat du vote était contraire au gouvernement. L'agitation est grande dans la ville et dans tous les cercles.

Versailles, 25 mai dans l'après-midi. — L'Assemblée s'est de nouveau réunie dans la matinée et dans la soirée un discours énergique de M. Périer ministre de l'intérieur, elle a rejété par un vote de 368 contre 388, l'ordre du jour proposé par la gauche et appuyé par le gouvernement. Un ordre du jour proposé par la droite et déclarant que la forme actuelle du gouvernement n'était pas en désaccord avec la constitution a été adopté par 366 voix contre 344. Lorsque le résultat du vote fut annoncé, Barragnon, membre de la droite, s'est levé et a dit que l'ordre du jour proposé par la gauche exigeait que le gouvernement fasse connaître sa décision. Ses remarques ont été accueillies par un applaudissement de la gauche. Quant au résultat de l'ordre du jour proposé par la droite, il a été accueilli par un applaudissement de la droite. M. Dufaure, ministre de la justice, est ensuite monté à la tribune. Il a déclaré que la France ne resterait pas un moment sans gouvernement, malgré le vote qui venait d'avoir lieu. Il existe, a-t-il dit, un Président et une République. Les ministres répondent du maintien de l'ordre. Ils vont se consulter avec le Président et sont d'accord pour que une séance de nuit soit tenue. La gauche est alors: « Pourquoi le gouvernement ne déclare-t-il à l'Europe et à la Chambre l'exactitude de ses monstrueuses impositions? » M. Dufaure a insisté pour que le gouvernement communiquerait immédiatement sa décision à l'Assemblée. Après un nouveau débat, qui a continué au milieu de la plus grande agitation, on a décidé qu'il y aurait une séance de nuit, et la séance a été suspendue jusqu'au soir. Le résultat du vote a causé une émotion excessive, et les rues étaient pleines de monde attendant avec anxiété les résultats.

Versailles, 25 mai dans la nuit. — L'Assemblée a repris ses séances à huit heures du soir. M. Dufaure a annoncé que les ministres ont donné leur démission à M. Martel. Au réception, M. Dufaure a passé ensemble à M. Buffet, président de l'Assemblée, un message du président. Tous deux indiquent qu'il a remis à l'Assemblée les hautes fonctions qu'ils lui avaient conférées. La lecture de ce message a produit une profonde sensation dans la Chambre. Le général Chastagnier et le due de Broglie ont immédiatement fait la proposition de nommer un successeur à M. Thiers. Cette proposition a soullevé un tumulte épouvantable. La gauche a demandé que la démission de M. Thiers ne soit pas acceptée. Cette proposition a été repoussée par un vote de 368 contre 339. La sécession a été alors formellement acceptée. M. Buffet a essayé en vain de faire l'éloge de M. Thiers. Les membres de la gauche ont essayé d'ajouter que le président qui avait nommé immédiatement le résultat du vote a été l'élection du maréchal MacMahon par 399 voix. Les députés de la gauche se sont abstenus. Un comité a été nommé pour aller faire part au maréchal de son élection. Ce comité avait à sa tête M. Buffet, qui a remis provisoirement, aux grands applaudissements de la droite, la présidence de l'Assemblée à M. MacMahon. M. Buffet revint bientôt, après une grande peine, accepté la présidence par des députés de la droite. M. Buffet déclara également que le maréchal MacMahon devait être nommé immédiatement. Le résultat du vote a été l'élection du maréchal MacMahon par 399 voix. Les députés de la gauche se sont abstenus. Un comité a été nommé pour aller faire part au maréchal de son élection. Ce comité avait à sa tête M. Buffet, qui a remis provisoirement, aux grands applaudissements de la droite, la présidence de l'Assemblée à M. MacMahon. M. Buffet revint bientôt, après une grande peine, accepté la présidence par des députés de la droite.

Paris, 26 mai. — Le changement qui a eu lieu dans l'Assemblée a été accompli sans le moindre trouble. Un ordre du jour régne par toute la France. Les deux partis ont été consternés dans leurs baraquements par ce résultat. Tous sont très tranquille à Paris, et il n'y a aucun signe de désordre dans les quartiers. Le ton des journaux radicaux d'aujourd'hui est calme. Ils recommandent la prudence et la sagesse de la part des républicains et parlent instamment en faveur de la paix et d'une rigoureuse soumission à la loi. Gambetta a publié un manifeste dans lequel il demande aux républicains le respect des lois. Le Président a publié une circulaire aux préfets des départements dans laquelle il dit qu'il ne permettra aucune attaque contre les lois et les fonctionnaires. Un grand nombre de fonctionnaires républicains ont donné leur démission. Le maréchal MacMahon a envoyé une communication à M. Buffet, président de l'Assemblée; il accuse réception de la notification officielle de son

